

Aménagements paysagers et renouvellement urbain dans la périphérie bordelaise

Mayté Banzo, Dominique Prost

Université de Bordeaux, UMR 5185 ADES

Résumé.— L'agglomération bordelaise s'est engagée depuis la fin des années 1990 dans de grands projets de renouvellement urbain qui font appel à un urbanisme paysager. Le paysage s'impose dans la conception du projet métropolitain pour reconstruire une proximité ville-nature, gage de la qualité de vie et de l'attractivité urbaine. Au-delà du discours des documents d'urbanisme, le discours des paysagistes et les aménagements paysagers qui en émanent participent à la requalification et à l'insertion d'espaces de marges ainsi qu'à la production de nouvelles formes d'espaces publics dans la périphérie de l'agglomération. Pour illustrer ce processus deux exemples sont analysés : le parc de l'Ermitage (rive droite) et le Pôle Nature du Bourgailh (rive gauche).

Paysage • Nature • Qualité • Aménagement • Périphérie • Agglomération bordelaise

Abstract.— **Landscaping and urban revitalisation on the periphery of Bordeaux.**— In the late 1990s, the Bordeaux conurbation launched major urban revitalisation projects that apply landscape urbanism. The landscape is included in the design of the metropolitan project to reconnect the city with nature, a measure of quality of life and urban attractiveness. Beyond the discourse of the town planning documents, the landscapers' discourse and the landscaping contribute to the redefinition and integration of marginal spaces and the creation of new forms of public space on the periphery of the agglomeration. To illustrate this process, two examples are analysed: the Parc de l'Ermitage (right bank) and the nature park in Le Bourgailh (left bank).

Bordeaux conurbation • Landscape • Nature • Quality • Redevelopment • Periphery

Résumen.— **Ordenación paisajista y remoción urbana en la periferia de Burdeos.**— La aglomeración de Burdeos se comprometió desde el fin de los años 1990 en grandes proyectos de renovación urbana con el uso del urbanismo paisajista. El paisaje se impone en la concepción del proyecto metropolitano para reconstruir una proximidad ciudad-naturaleza, prueba de la calidad de vida y de la atractividad urbana. Mas allá de los discursos de los documentos de urbanismo, los discursos de los paisajistas y los ordenamientos paisajistas resultantes participan a la recalificación y a la inserción de espacios marginales como a la producción de nuevas formas de espacios públicos en la periferia de la aglomeración. Dos ejemplos ilustran el proceso : el parque del Ermitage (orilla derecha) y el Polo Naturaleza del Bourgailh (orilla izquierda).

Agglomeration de Burdeos • Calidad • Naturaleza • Ordenamiento • Paisaje • Periferia

La politique de renouvellement urbain, appuyée par la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain), vise à reconstruire la ville sur elle-même, en vue de maîtriser l'étalement urbain. Dans cette perspective, les espaces ouverts, les friches et les interstices urbains deviennent des enjeux majeurs de l'aménagement, leur requalification permet d'assurer une gestion économe de l'espace, de revaloriser les quartiers vieillissants, socialement marginalisés, et d'améliorer l'attractivité de la ville.

L'agglomération bordelaise s'est engagée depuis la fin des années 1990 dans de grands projets de renouvellement urbain qui font appel à un urbanisme paysager (Ascher, 1995). Le paysage s'impose dans la conception du projet métropolitain pour reconstruire une proximité ville-nature, gage de la qualité de vie et de l'attractivité urbaine. Diverses opérations témoignent de la place accordée au paysage. Sans doute moins emblématiques que l'aménagement des quais de Bordeaux réalisé par deux paysagistes de renom (Michel Courajoud pour la rive gauche, Michel Desvigne pour la rive droite), les projets de parcs qui voient le jour dans la périphérie de l'agglomération témoignent de la volonté de réintégrer dans la ville des espaces délaissés, considérés comme des marges ou des vides urbains.

Nous nous intéressons ici au réaménagement de deux friches industrielles transformées en parcs publics : à l'est de l'agglomération, à Lormont, une ancienne carrière des ciments français devenue le parc de l'Ermitage ; à l'ouest, à Pessac, une décharge d'ordures ménagères transformée en Pôle Nature ou parc du Bourgailh. Avec ces exemples, nous souhaitons mettre en question le processus de requalification territoriale des marges urbaines et leur dynamique de réinsertion dans la ville. Les aménagements paysagers participent pleinement de ce processus ; ils mettent l'accent sur deux aspects : la mise en réseau des délaissés urbains et leur transformation en « espaces nature ».

Une attention particulière est portée aux discours qui sous-tendent les projets. Le discours des documents d'urbanisme, des projets d'aménagement, de la presse municipale, est complété par des entretiens non directifs avec les porteurs et les animateurs des opérations d'aménagement.

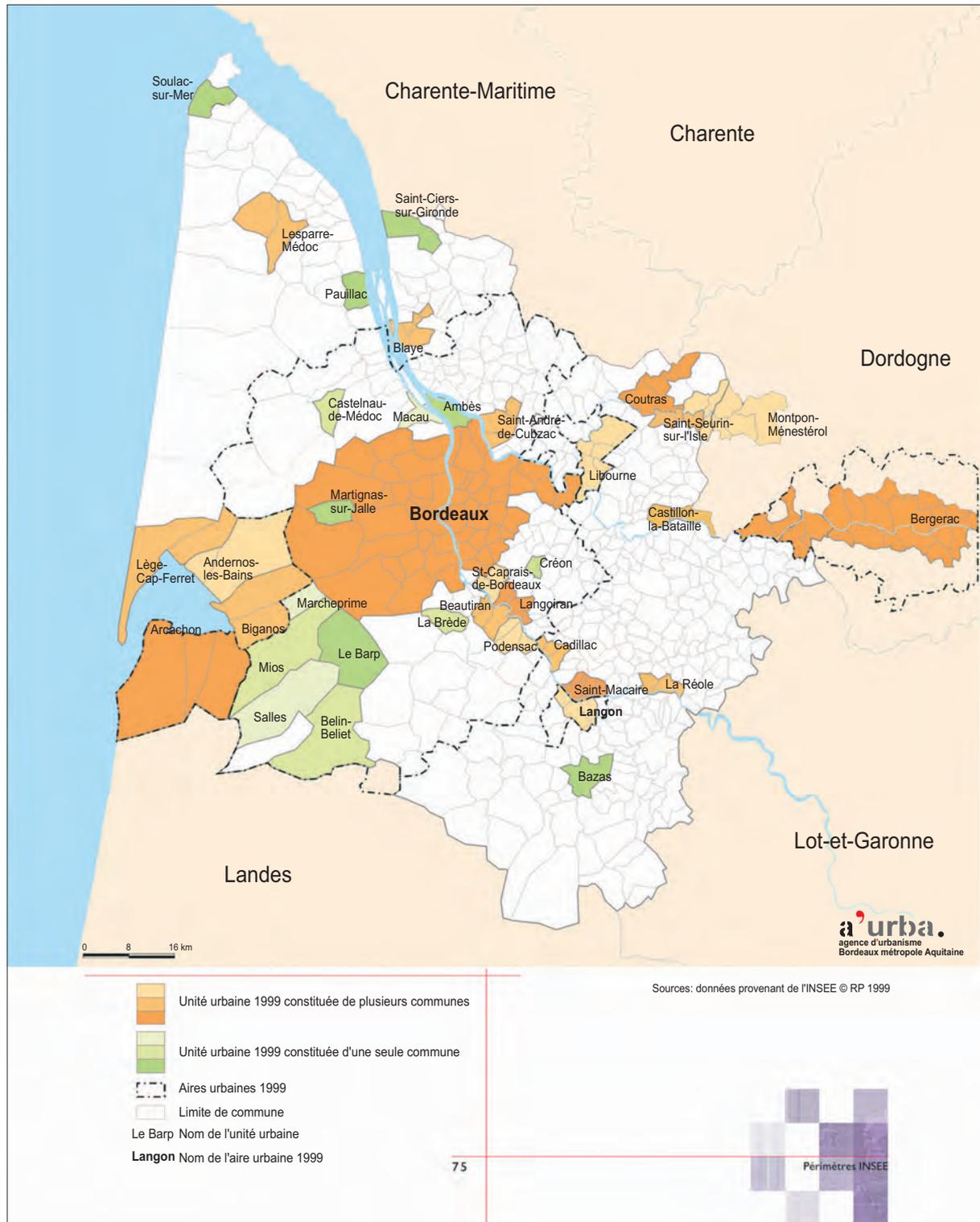
1. La mise en réseau des espaces non bâtis

La dynamique démographique de l'agglomération bordelaise dans les vingt dernières années se caractérise par une reprise soutenue de la croissance de la population de la commune-centre de Bordeaux, voire de la première couronne associée aux limites de la communauté urbaine de Bordeaux (CUB). Dès 1982, la commune de Bordeaux cesse de perdre des habitants. Le gain s'affirme dans la période 1999-2006 (1 % par an) (tableau 1). En même temps, la grande périphérie (au-delà de la CUB)

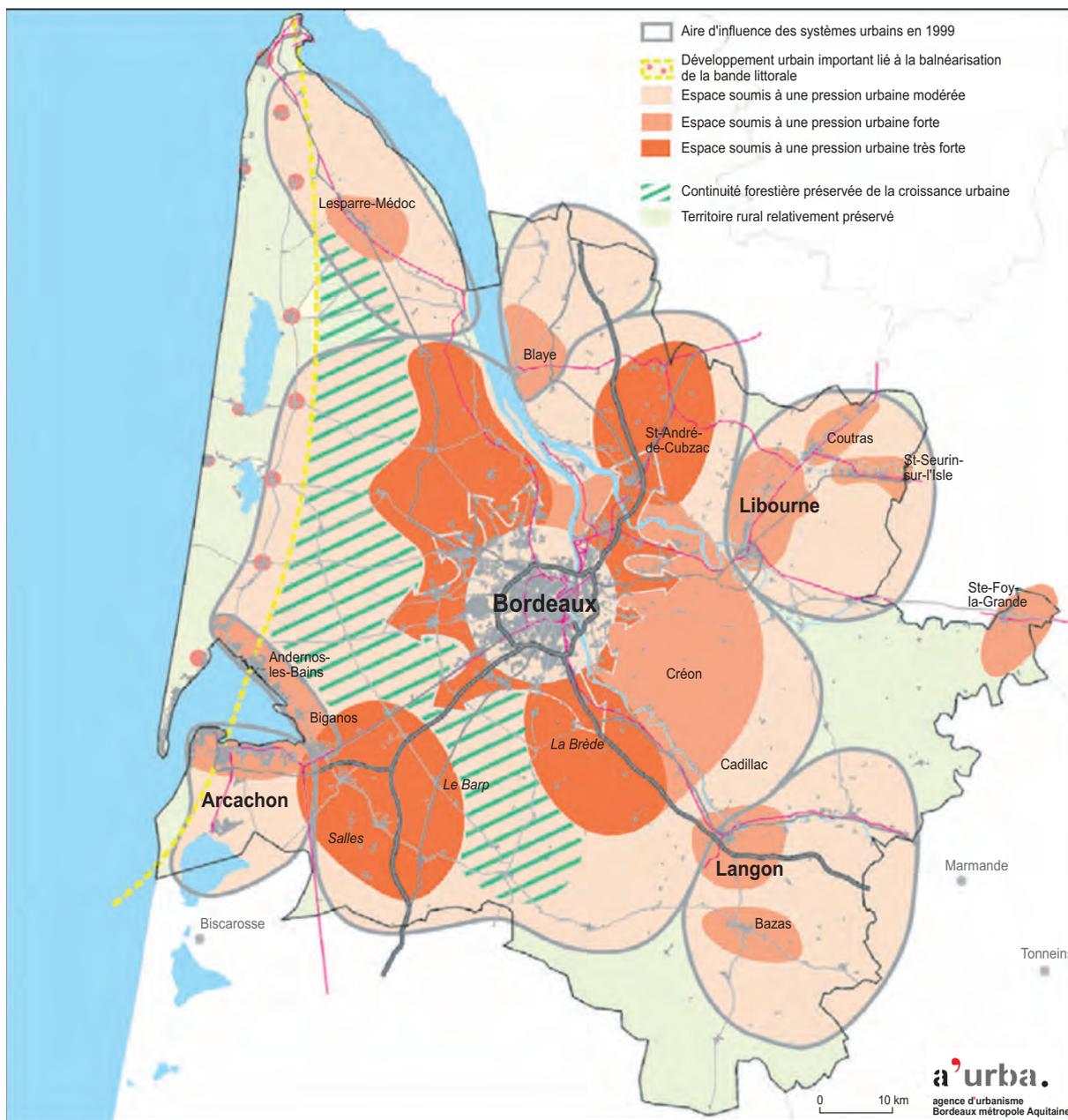
Tableau 1. Dynamique démographique de l'agglomération bordelaise				
	1999	2006*	Taux de croissance moyen annuel 99-06 (%)	Superficie (Km ²)
Les périmètres				
Bordeaux	215 363	230 600	1	49
CUB (27 communes)	659 998	699 300	0,8	552
SDAU (91 communes)	819 520	864 000	0,7	1 600
Aire urbaine (191 communes)	911 760	995 200	1,2	3 843
Les aires				
CUB hors Bordeaux	444 635	468 700	0,7	503
SDAU hors CUB	159 848	164 700	0,4	1 048
Aire urbaine hors SDAU	92 240	131 200	5	2 243
Sources : INSEE, A'URBA/IEDUB (Institut d'études démographiques de l'université Bordeaux IV)				
* Synthèse des populations provisoires tirées du recensement rénové de la population (INSEE) et des estimations issues du traitement des données de la taxe d'habitation (A'URBA/IEDUB)				

continue sa progression (fig. 1) avec une augmentation particulièrement forte de la population des communes situées au-delà de l'aire du Schéma directeur (SDAU) et dans l'aire urbaine (5% par an). L'étalement urbain se poursuit et se propage de façon plus diffuse sur l'ensemble du département de la Gironde (fig. 2).

Pour améliorer l'image d'ensemble fragmenté que présente la périphérie bordelaise, soumise à un mouvement d'expansion périurbaine soutenu, les documents d'urbanisme, à travers les figurations graphiques qui les accompagnent,



1. Les périmètres INSEE du département de la Gironde (source : A'Urba)



2. La croissance urbaine en Gironde : les tendances depuis 1999 (source : A'Urba)

proposent une vision cohérente de l'agglomération qui s'appuie sur la continuité des espaces non bâtis et sur l'identification de « grands paysages », modèles censés se prolonger jusqu'au cœur de la ville. Les documents actuellement en vigueur concernent le schéma directeur des 91 communes de l'aire métropolitaine bordelaise, valant SCOT (Schéma de cohérence territoriale), adopté en 2001, et le PLU (Plan local d'urbanisme) de la communauté urbaine de Bordeaux (27 communes) approuvé en 2006. Ces documents ne prennent en compte qu'une partie de l'aire urbaine qui intègre 191 communes.

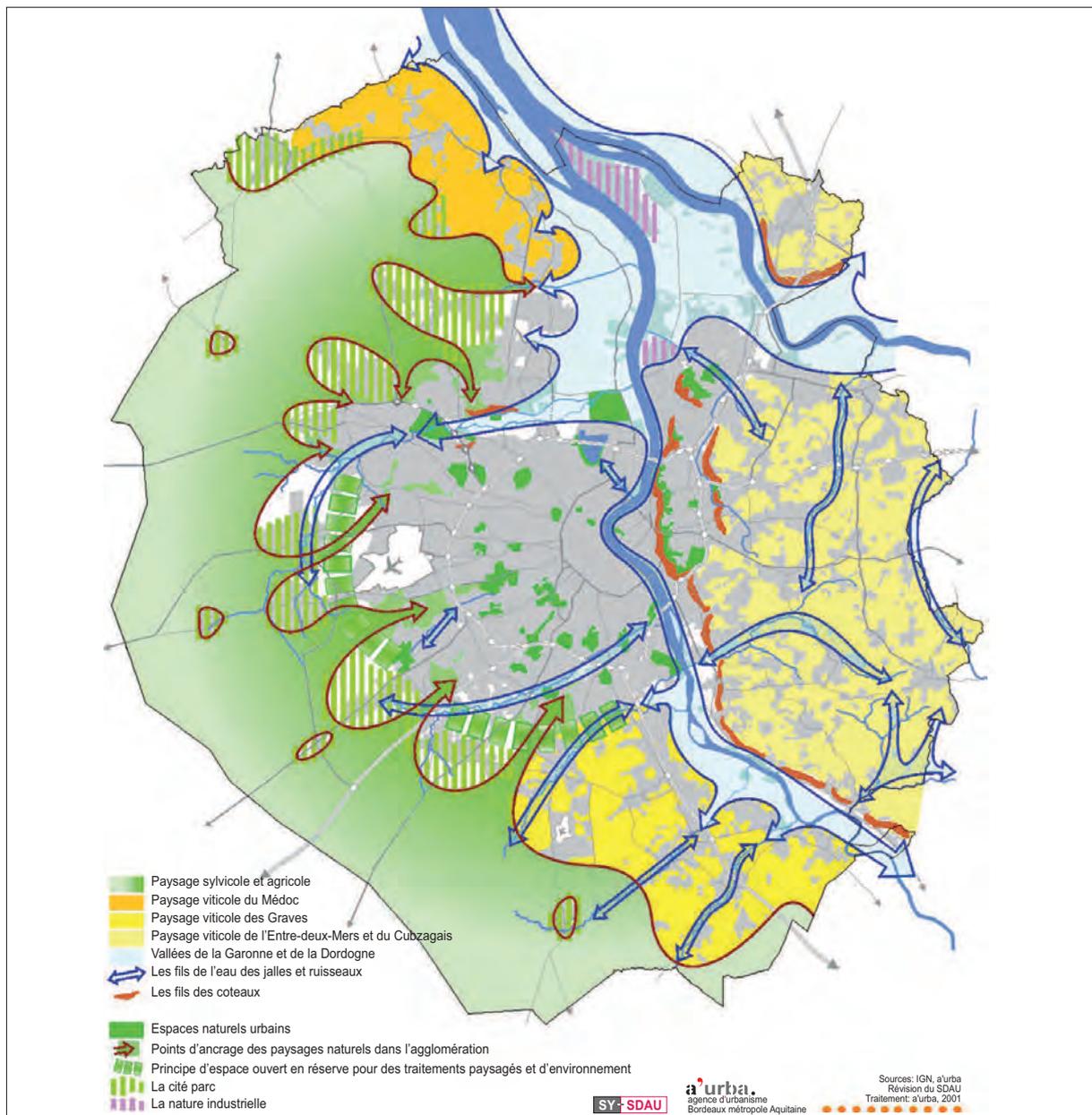
1.1. De la charpente paysagère à la trame verte

Les principes hygiénistes sont à l'origine du souci d'associer des espaces ouverts végétalisés à la production de l'urbain. Il s'agissait alors d'améliorer la qualité de vie dans des villes industrielles polluées, portant préjudice à la santé humaine (Kaika,

2005). Le modèle de référence est celui de la cité jardin (*garden city*) de Ebenezer Howard (1902). Le souhait de combiner les bienfaits de la ville et ceux de la campagne l'amène à penser une ville qui associerait le végétal au minéral et maintiendrait des coupures d'urbanisation autour des noyaux urbains (ceinture verte) (Salomon Cavin, 2005). Favoriser la présence de parcours végétalisés au sein de la ville est une idée défendue par des urbanistes paysagistes dès le XIX^e siècle. Les concepts de continuité verte (*parkway*) ou de système de parcs sont révélés par Frederick Law Olmsted (1822-1903) et Jean-Claude-Nicolas Forestier (1861-1930) soucieux d'associer la nature à la ville (Paquot, 1999). Ces modèles de continuité verte et de coupures d'urbanisation ont perduré tout au long du XX^e siècle et ce malgré l'influence fonctionnaliste cherchant à soustraire l'urbanisme à la forme urbaine et à la matérialité du site (Thiberge, 2002 ; Chiappero, 2003). Ainsi, le schéma directeur de Bordeaux de 1980 fait-il référence au maintien d'une ceinture verte autour de Bordeaux et de sept coulées vertes. « Les coulées vertes ou coupures vertes répondent au désir de préserver les espaces naturels qui subsistent entre les axes routiers actuels et le long des axes routiers futurs, afin d'éviter que l'urbanisation ne se poursuive en tache d'huile et n'aboutisse à une énorme concentration minérale » (A'Urba, 1976, p. 9). Le PLU de 2006, quant à lui, utilise l'idée de système de parcs : « Il est proposé de révéler, à partir de cet important potentiel naturel, un système de parcs d'agglomération où s'enchaînent à différentes échelles les vastes parcs urbains d'agglomération, les grandes emprises naturelles périphériques, jusqu'aux réserves agricoles et sylvicoles, et jusqu'au cœur des espaces urbains, les jardins et squares de ville » (PLU, PADD, 2006).

Les documents d'urbanisme récents, en s'appuyant sur les principes de l'écologie du paysage, dépassent l'usage de l'espace ouvert comme coupure d'urbanisation ou comme décor. La ville est plutôt pensée comme un système, elle veut se construire à partir de ses vides. Ces documents mettent alors en valeur, aux côtés des grands axes de circulation, des éléments structurants plus qualitatifs liés au site et au paysage, considérés comme « charpente » ou « armature » de l'agglomération. Le SCOT de Bordeaux (2001) s'inscrit dans ces nouvelles approches, amorcées dès le SDAU de Lyon (1992). Cependant Bordeaux se singularise par la place centrale accordée aux « grands paysages », fondements d'une « charpente paysagère » (fig. 3), qui devient ici un enjeu stratégique majeur. Ainsi à l'échelle de l'agglomération le paysage « naturel » (1) devient un « principe ordonnateur de la ville » (Ascher, 1995, p. 239). L'espace ouvert et non bâti « structure l'espace de vie comme les marges, les blancs et les espacements organisent une page d'écriture jusqu'à la rendre lisible » (Folléa, 2003, p. 253). La carte de la charpente paysagère propose une continuité territoriale construite à partir d'éléments du site considérés comme « fils directeurs » (trame bleue, fil de l'eau, fil des coteaux), prolongés par la trame verte jusqu'au cœur de l'agglomération (parcs, jardins publics, squares). Les représentations graphiques effacent les ruptures établies par les grands axes de circulation devenus « axes verts », et mettent en valeur les réseaux « environnementaux » (verts ou bleus).

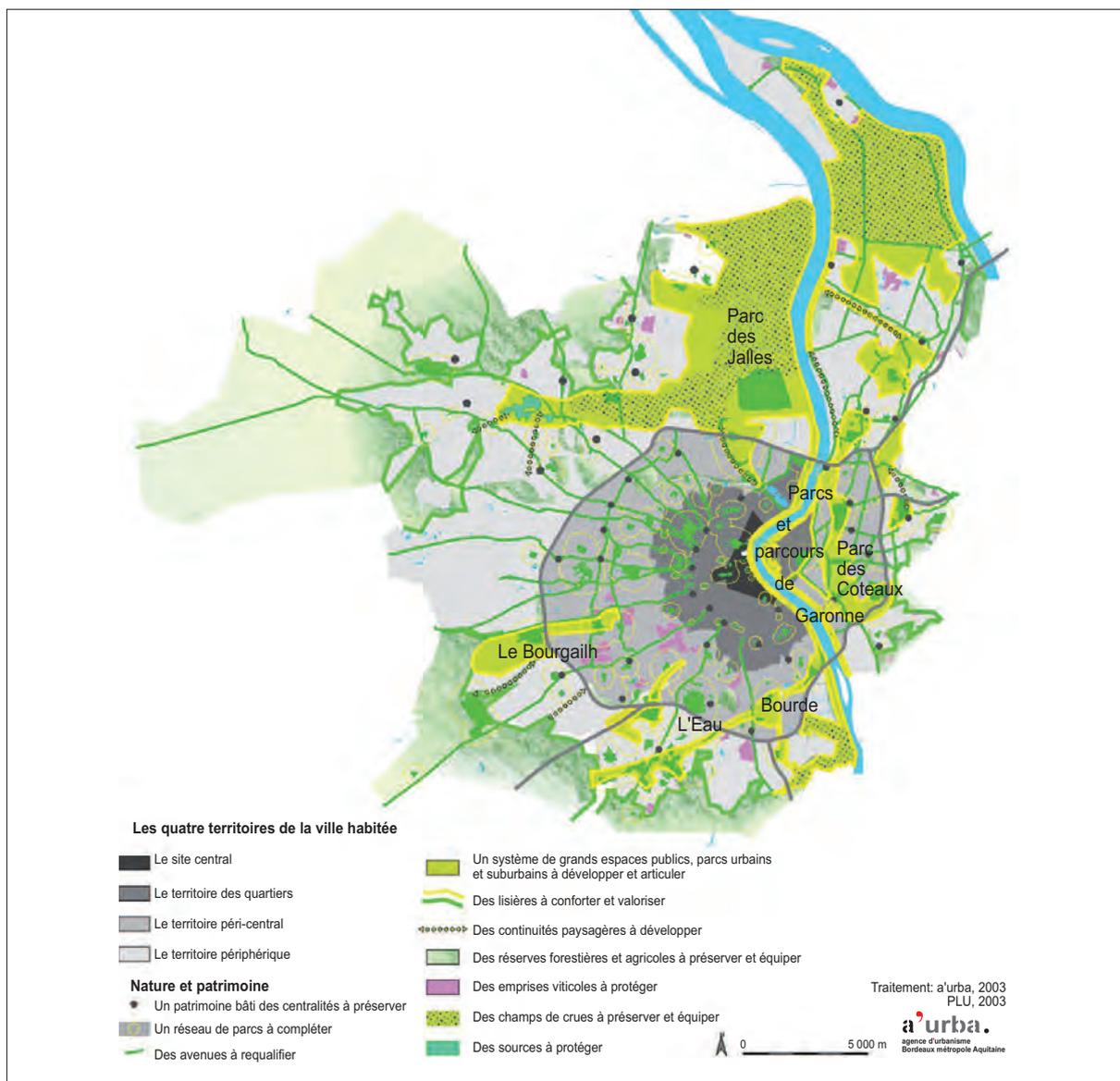
Ces grands principes se déclinent au niveau du PLU qui les inscrit dans le cadre réglementaire et programmatique des politiques urbaines. Tout en prenant en compte le paysage urbain bâti (échoppes, façades...), une attention particulière est accordée aux espaces ouverts. La « trame verte » (fig. 4) se substitue à la « trame paysagère »



3. La « charpente paysagère » du SCOT (source : A'Urba)

du SCOT, dans une vision réglementaire en termes d'occupation des sols et de contraintes environnementales (Banzo, Valette, 2006). Il ne s'agit plus d'espaces verts ponctuels, mais d'un « système de parcs » mis en réseau pour relier les principaux projets d'aménagement concernant les espaces non bâtis.

Dans ces projets, la vision des espaces ouverts oscille entre le système de parcs de Forestier et le « système du vert ». Cette formule, empruntée par Gilles Novarina aux Italiens, met l'accent sur la fonction écologique des espaces végétalisés (Novarina, 2003). Il ne s'agit pas seulement de protéger les espaces ayant une valeur environnementale reconnue, mais de favoriser le maintien des continuités, des corridors de circulation des espèces et des flux naturels qui puissent traverser le cœur même de la ville. Ces couloirs assument des fonctions multiples de récréation, d'éducation environnementale, de production, de gestion des écosystèmes et participent à la qualité de vie des citoyens (Clergeau, 2007). Leur valeur est alors avant tout sociale.



4. La trame verte du PLU (« Une ville plus verte et plus viable ») (source : A'Urba)

1.2. Le paysage comme consensus

La notion de « grands paysages girondins », développée dans le SCOT, est empruntée à l'étude « Connaissance et valorisation des paysages de Gironde », réalisée par les paysagistes Bertrand Folléa et Claire Gautier en 1997. Le grand paysage, auquel ils font référence, marque un changement important dans la pratique paysagiste : le glissement de l'aménagement du jardin à celui du territoire (Donadieu, Périgord, 2007) impulsé par Jacques Sgard en France (Blanchon, 1999). Il fait ici référence aux composantes qui traduisent la qualité et l'identité du cadre géographique girondin : le fleuve Garonne, les coteaux, la forêt, les vignobles et la campagne du plateau d'Entre-Deux-Mers.

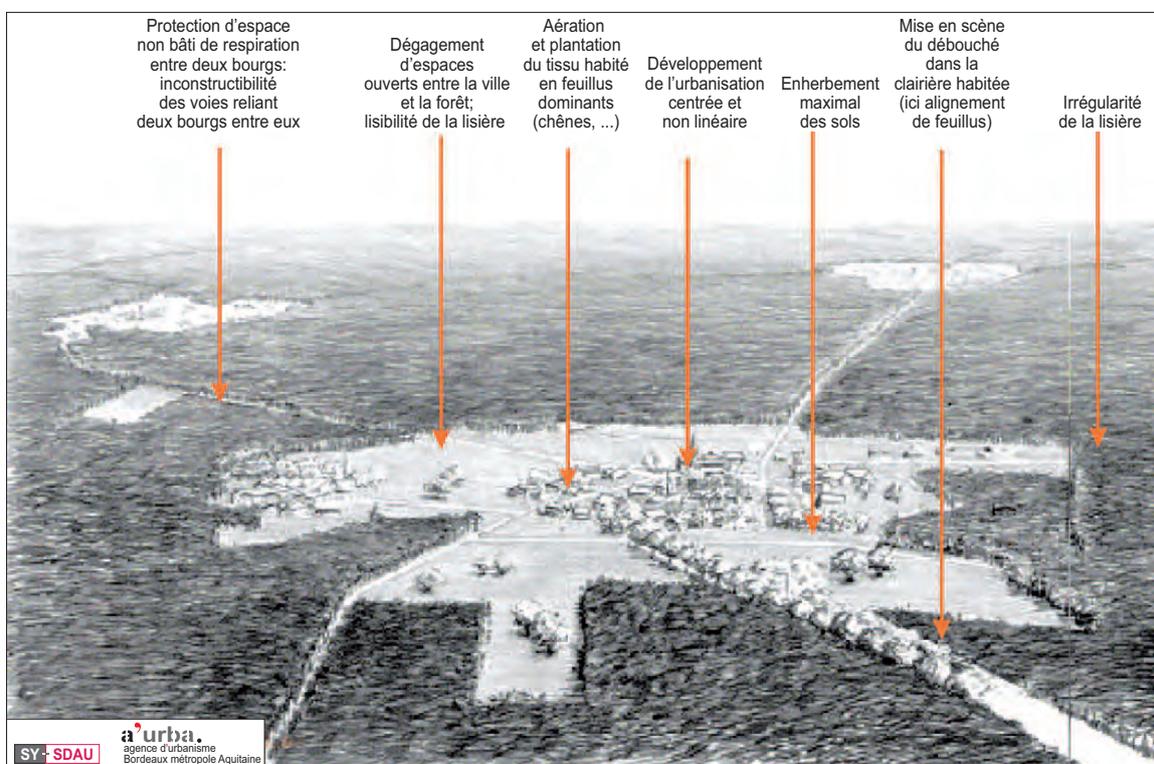
Pour donner à voir les paysages plus ordinaires de la périphérie urbaine, Bertrand Folléa et Claire Gautier proposent des modèles paysagers qui relèvent de vues idéalisées d'une « campagne urbaine ». Ils sont illustrés par des planches associant photographies, croquis et schémas. Les dénominations proposées jouent beaucoup

sur les oxymores et expriment la volonté de dépasser l'opposition ville-campagne ainsi que l'idée de limite urbaine pour penser les lisières et les interfaces :

- la « cité parc » valorise le contact ville-forêt à l'ouest de l'agglomération bordelaise. La lisière est vue comme une interface à construire à travers diverses réinterprétations de modèles permettant d'associer le bâti et le végétal. Une série de croquis décline ainsi diverses représentations de cette cité-parc : la « forêt habitée », la « ville sous la forêt », la « forêt en ville », la « ville en forêt » et la « ville arial » (fig. 5) ;
- « la campagne résidentielle » (fig. 6) donne une vision d'une campagne arborée, voire d'un bocage, où les vignobles sont entrecoupés de haies et d'arbres, gages de qualité paysagère. Ce modèle permet de valoriser l'urbanisation diffuse dans les terroirs viticoles, plus particulièrement dans l'Entre-Deux-Mers ;
- « la nature industrielle » (fig. 7) et « la vigne citadine » sont d'autres représentations qui affirment la présence de la « nature » au cœur des espaces urbains.

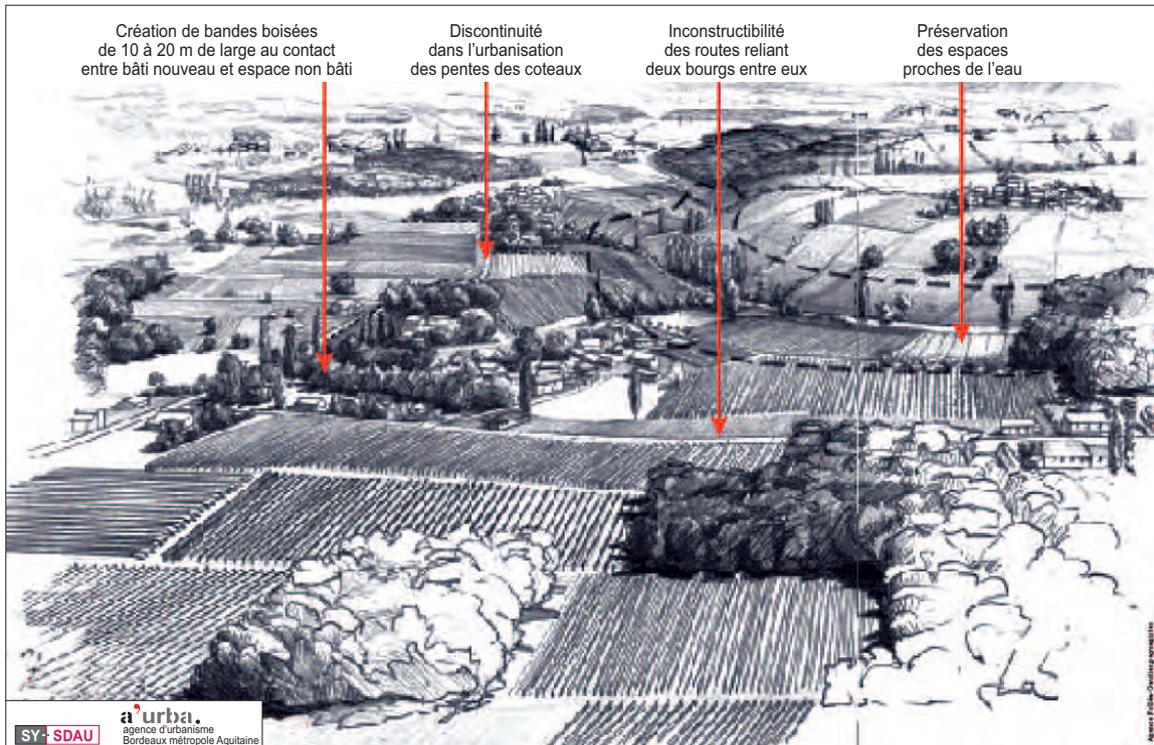
Le paysage devient alors un outil pour différencier les territoires urbains et construire ou reconstruire des identités locales. C'est un enjeu essentiel dans les périphéries urbaines souvent déstructurées et banalisées par la multiplication des lotissements. En même temps, ces variations paysagères proposent une image esthétisée d'une « ville-nature » qui masque la réalité de l'étalement urbain et met en scène des éléments symboliques de la qualité des lieux comme la vigne, l'arbre et la forêt.

Le rôle prépondérant accordé au paysage s'inscrit, par ailleurs, dans la stratégie des élus de la périphérie, soucieux d'éviter des mesures de protection des espaces naturels jugées trop contraignantes pour leurs futurs projets d'urbanisme. L'approche paysagère, sans remettre en cause la poursuite de l'étalement urbain, offre l'image consensuelle d'une agglomération unifiée dans un environnement de qualité (Prost, 2004).

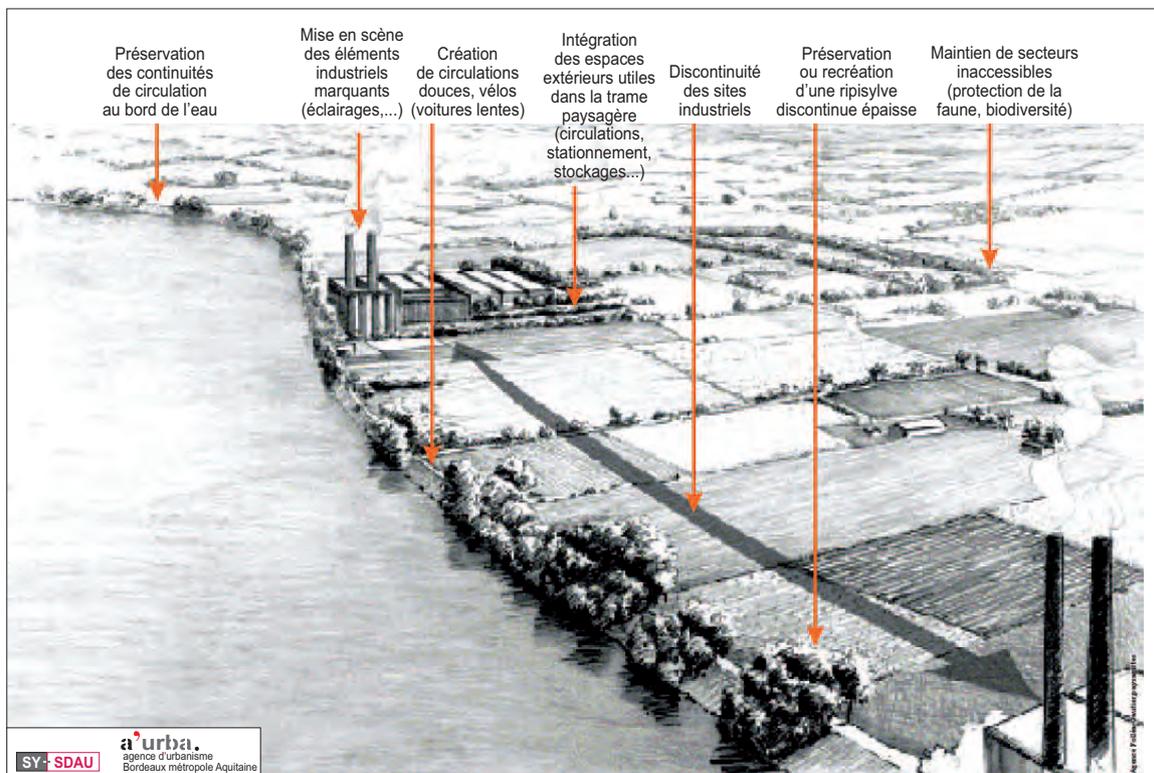


5. La ville arial (source : Sysdau, 2001)

Au niveau des opérations d'aménagement, comme nous allons le voir avec l'étude de deux nouveaux parcs de l'agglomération bordelaise, le processus de requalification est imaginé par les paysagistes (2) surtout comme une « naturalisation » des sites.



6. La campagne résidentielle (source : Sysdau, 2001)



7. La nature industrielle (source : Sysdau, 2001)

2. La reconquête de deux friches industrielles de l'agglomération bordelaise

La création des parcs de l'Ermitage (rive droite) et du Pôle Nature du Bourgailh (rive gauche) présente des exemples de revalorisation de friches urbaines et industrielles mettant en évidence le pouvoir performatif de l'urbanisme paysager.

2.1. Deux marges urbaines réinscrites dans le système de parcs

Situé à l'endroit où le coteau est le plus proche du fleuve, l'Ermitage est une ancienne carrière exploitée par les Ciments français de 1932 à 1978, puis un centre de broyage jusqu'en 1985. Elle reste plusieurs années en friche. Cette friche est entourée de grands ensembles d'habitat social construits dans les années 1970. L'association « Vivre à Lormont » (300 adhérents), créée en 1977 par un ancien employé des Ciments français et des riverains, s'est réapproprié le site. La stratégie associative passe de l'opposition à l'élaboration de contre-projets, puis à la participation au projet mené dans le cadre de l'équipe municipale. Après s'être opposée avec succès à la transformation du site en décharge d'ordures ménagères pour la communauté urbaine de Bordeaux (CUB), l'association propose un projet d'aménagement de « parc nature », qui obtient en 1993 un prix de la Fondation de France. Elle réalise, avec les associations naturalistes locales, un inventaire de la faune et de la flore et obtient le classement du site en zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) et un coefficient d'occupation des sols zéro (Cos 0) au plan d'occupation des sols (POS). Aux élections municipales de 1996, une des membres de « Vivre à Lormont » entre au conseil municipal, en charge de penser l'aménagement des berges de la Garonne et du parc. Le site sécurisé est alors ouvert au public dès 1998, « c'est un parc vraiment nature, un peu sauvage, fréquenté par des marginaux » (entretien avec Jean Monimeau, président fondateur de l'association « Vivre à Lormont », 2007). L'aménagement paysager du site ne se développe qu'à partir de 2003 suivant le projet de Graziella Barsacq et les travaux se déroulent entre 2004 et 2008.

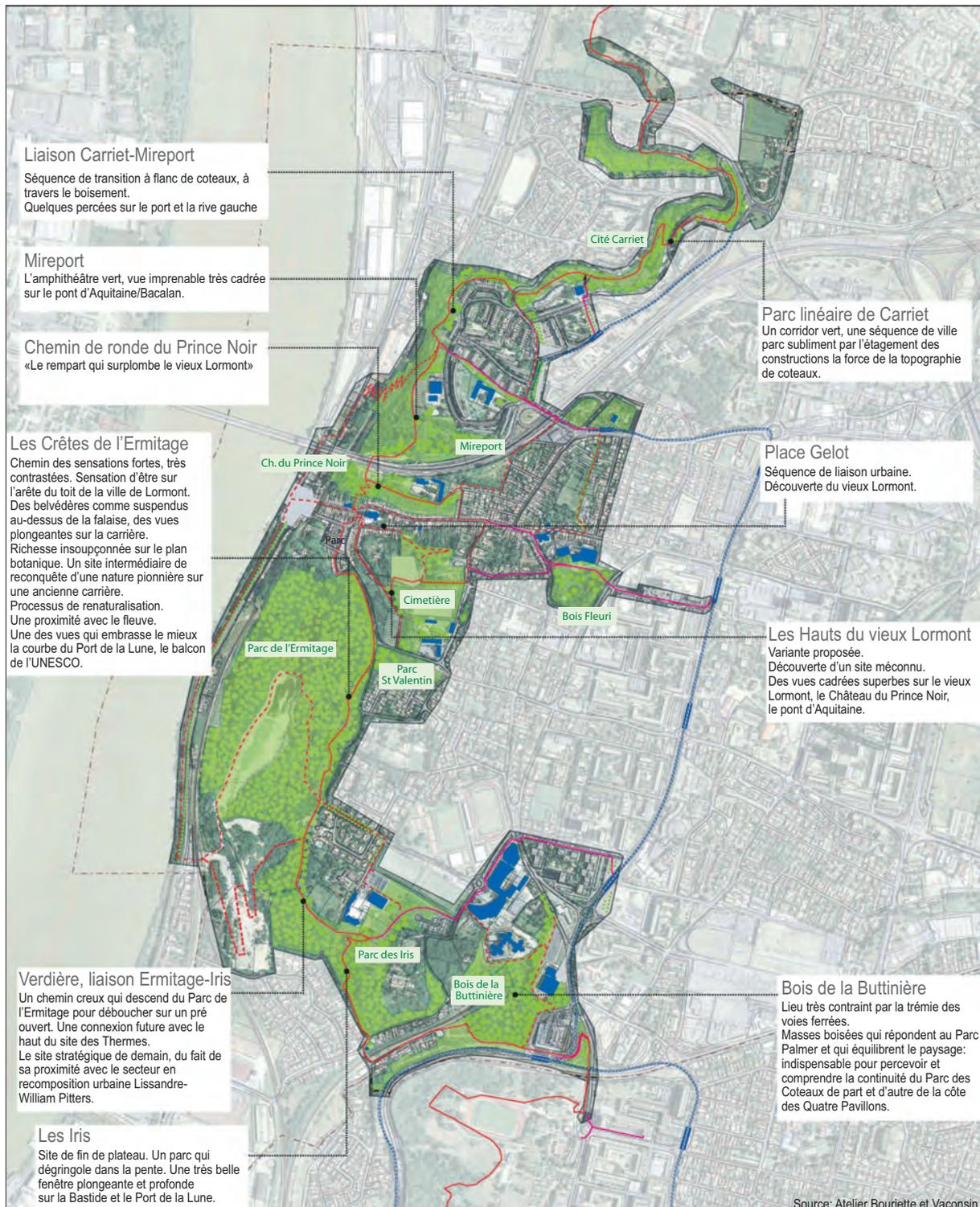
L'aire du Bourgailh, située dans une banlieue pavillonnaire, a assuré la fonction de centre d'enfouissement des déchets ménagers de la CUB pendant près de 30 ans. Cette décharge, contestée pour ses nuisances par les riverains et les associations de défense de l'environnement, a été fermée au début des années 1990 ; une déchetterie communautaire y demeure encore active mais doit être déplacée. La volonté de requalifier le site émane avant tout du maire de Pessac, élu en 1989 et président de la région Aquitaine depuis 1998.

Dans les deux cas, la requalification des lieux passe par la création de nouveaux parcs urbains, qui s'inscrivent dans la logique de la trame verte d'agglomération et appartiennent au système de parcs affiché par le PLU. Ce sont donc des éléments de projets beaucoup plus vastes.

Le parc de l'Ermitage : un élément du parc des Coteaux

La ligne de coteau boisée, qui s'allonge sur 12 km du nord au sud sur la rive droite de la Garonne, forme le rebord du plateau de l'Entre-Deux-Mers et domine la vallée de la Garonne et la ville de Bordeaux d'une quarantaine de mètres. Le projet de « parc des Coteaux » (fig. 8) prévoit de préserver et renforcer cet axe vert en créant et reliant un ensemble de 16 parcs dont le plus grand et le plus récent est le parc de l'Ermitage

(33 ha), situé à l'extrémité nord sur la commune de Lormont (fig. 4). Ce projet associe quatre communes des Hauts de Garonne sur la base d'une structure intercommunale créée en 2001. Il est porté par le grand projet de ville (GPV), dont l'essentiel des actions concerne des opérations de renouvellement urbain centrées sur la réhabilitation des quartiers d'habitat social et l'arrivée du tramway.



8. Le parc des Coteaux (source : Atelier Bouriette et Vaconsin)

Le parc des Coteaux doit recréer des continuités et une qualité urbaine. Il s'agit de « repenser ce fil vert de 12 km du nord au sud et de 400 ha pour en faire exactement le contraire de ce que l'histoire et la géographie en avaient fait : elles en avaient fait une rupture urbaine entre l'est et l'ouest, une rupture topographique doublée d'une rupture sociale, un élément de décor pur et non utilisé ou seulement ponctuellement [...]. On va prendre le gant et le retourner, on va en faire un élément de lien urbain, de lien social au lieu d'un élément de rupture » (entretien avec Étienne Parin responsable du GPV, 2006).

Le Bourgailh et la coulée verte du Peugeot

La coulée verte du Peugeot (fig. 9) concerne une seule commune, Pessac, et correspond à une volonté de « freiner l'urbanisation s'étendant vers l'ouest de l'agglomération tout en offrant un vaste espace de loisirs et plusieurs centaines d'hectares de nature en pleine ville, au sein de la communauté urbaine » (*Pessac en direct*, n° 53, 2004, p. 8). Située à l'extrémité occidentale de la commune, au-delà de la rocade, donc pas vraiment en « pleine ville », cette continuité verte se structure autour de trois entités : le bois des sources du Peugeot, le bassin de Cap de Bos et le parc du Bourgailh (fig. 4) proprement dit. Ce dernier n'est donc qu'une pièce du montage, mais sans doute la plus emblématique. S'étendant sur près de 200 ha, le site de Bourgailh comprend différents projets (pôle nature, parc à thème, pôle d'activité, parc résidentiel) mais nous ne nous intéressons ici qu'au Pôle Nature géré par l'association « Écosite » qui correspond à la première phase de réalisation du projet.



9. La coulée verte du Peugeot (source : Mairie de Pessac)

2.2. La requalification du lieu

Le processus d'aménagement de ces deux friches urbaines transformées en parcs publics peut être analysé comme une véritable « invention du lieu », qui passe par un changement de son image et de ses usages, ainsi que par une identification claire de l'espace permettant de tisser des liens avec les quartiers environnants.

Inventer le lieu

- « *Faire du site une matière de projet* » (Pousin, 1999, p. 35)

Ces friches apparemment sans qualités ne sont pas « vides », le projet paysager passe par la redécouverte des caractéristiques réelles ou supposées du lieu pour construire sa singularité. Les paysagistes puisent la matière du projet dans les qualités géographiques du site, son histoire et sa mémoire (Donadieu, Périgord, 2007).

Le site de l'Ermitage est avant tout marqué par le relief. Le coteau constitue un balcon exceptionnel sur Bordeaux et la Garonne et crée des contrastes entre points hauts, pente, points bas, milieux secs et milieux humides.

Colline et forêt structurent le Pôle Nature du Bourgailh. Le nom de colline revient à la décharge qui forme une butte artificielle et constitue un point haut (70 m) stratégique sur la rive gauche. « Signal dominant, elle [la colline] "orchestre" à terme l'ensemble des programmes d'aménagement des sites périphériques » (Coulon, Leblanc, 2003).

- *Prendre en compte l'histoire et la mémoire du lieu*

Le lieu est marqué par divers usages mais particulièrement par un passé industriel récent.

À l'Ermitage, deux références coexistent : celle du patrimoine historique (présence d'anciens châteaux et de leurs parcs tout le long du coteau) et celle du patrimoine industriel. Pour la paysagiste Graziella Barsacq, il s'agit d'un « site emprunté, mangé par l'exploitation de l'homme et de la carrière » (entretien, 2007). Cette mémoire est aussi maintenue par les habitants eux-mêmes. Les membres de l'association « Vivre à Lormont » sont à ce titre actifs. Ils souhaitent revaloriser l'histoire pré-industrielle du site : retrouver la trace des anciens sentiers, les ruines de l'ermitage et oublier la cimenterie. « Le patrimoine c'est le souvenir des anciens châteaux et de la colline aujourd'hui éventrée ; c'était la promenade des Lormontais, un lieu de villégiature avec trois châteaux qui laissaient droit de passage dans leur parc » (Jean Monimeau, entretien, 2007).

L'histoire au Bourgailh est avant tout celle des déchets. L'aménagement ne cherche pas forcément à l'occulter ; au contraire, il l'utilise comme point de départ pour « construire » une nouvelle identité qui repose sur « un site propre, respectueux de l'environnement et avant-gardiste dans les domaines du recyclage des matériaux et des énergies, des sources d'énergies propres et renouvelables » (Artline, 2000).

- *Produire un espace de nature*

Dans les projets analysés, la nature, aussi paradoxal que cela puisse paraître, n'est pas un donné mais un but à atteindre. Il ne s'agit plus ici d'ouvrir au public un jardin ou un parc d'agrément dans un paysage de composition : ces nouveaux parcs sont voulus comme des espaces de « nature » qui laissent la place aux processus physiques (Carré, Chartier, 2005). Ceci explique l'importance des nombreuses références à la biodiversité, le respect des zones humides, des ronciers et des arbres morts, présentés comme des refuges pour la faune, et l'accent mis sur des techniques d'entretien a minima, économes et « écologiques ». Par ailleurs, le thème de la biodiversité permet de mettre en valeur la diversité du lieu, d'en faire un élément du patrimoine local, et de se réclamer des politiques de développement durable.

À l'Ermitage, cette biodiversité se construit à partir des traces des différents usages du site. « On va avoir sur le dessus ce qui reste des végétations des parcs des châteaux, on va retrouver des cèdres et tout ce langage des végétations exotiques

des parcs des châteaux des XVII^e et XVIII^e siècles. On va avoir toute la végétation spontanée diversifiée de la friche c'est-à-dire les plantes pionnières que sont les peupliers, les frênes, tout ce qui est végétation spontanée. On a aussi toutes les échappées des jardins, ces plantes liées aux pavillons du plateau qui sont venues s'égrainer dans le parc. On a les plantes spécifiques des milieux calcaires et chauds : on retrouve le chêne vert, l'arbousier, toutes ces plantes méditerranéennes qui sont venues s'installer grâce au substrat calcaire et à l'exposition plein sud. On a des plantes des milieux humides liées à l'eau dans le bas : phragmites, menthe d'eau [...]. Enfin on a l'extraordinaire joie d'avoir toutes les orchidées liées aux prairies sèches et dégagées générées par l'excavation de la carrière. » (Graziella Barsacq, entretien).

Au Bourgailh, la biodiversité concerne avant tout la forêt peuplée de chênes et de pins. Elle se construit aussi par le maintien d'espèces spontanées qui recolonisent la butte, ou d'espèces introduites. Il en est ainsi du « conservatoire des éricacées » (photo 1) installé sur la colline du Bourgailh qui fait référence aux plantations de bruyères destinées à construire un paysage agrémenté par des taches de couleurs changeantes au gré des floraisons.



Photo 1. Le conservatoire des éricacées au Bourgailh (cliché : M. Banzo, 2007)



Photo 2. Point de vue sur la Garonne et Bordeaux (Ermitage) (cliché : D. Prost, 2007)

• *Créer des horizons*

Des points de vue, belvédères, balcons, offrent des ouvertures sur le parc et sur la ville ; on retrouve ici l'idée d'un paysage étroitement lié à l'horizon où « la vue constitue le paysage » (Pousin, 1999).

À l'Ermitage, le point de vue n'est pas à construire mais à mettre en valeur (photo 2). Graziella Barsac a ainsi favorisé l'implantation de passerelles qui surplombent le vide et donnent à voir à la fois le fleuve et la ville de Bordeaux. Cette mise en scène du relief devrait d'ailleurs aboutir à la construction d'un escalier monumental pour souligner « l'abîme » (30 m de dénivelé) et déboucher sur « un point de vue ».

Au Bourgailh, la décharge est pour le moment inaccessible pour des raisons de sécurité liées à la production de biogaz. La relation entre la forêt et la colline est donc construite par le point de vue. La proposition des paysagistes est de donner à voir l'horizon à partir de belvédères (12 m et 18 m) orientés vers la colline constituant alors le paysage (photo 3). « L'ancienne décharge d'ordures ménagères est

en train de devenir une référence presque géographique en reprenant paradoxalement un aspect "naturel" ». Plus qu'un point de vue, les belvédères offrent, pour Jacques Coulon, « une identité particulière à la forêt » (*Pessac en direct*, n° 58, 2005, p. 19). La gestion forestière (éclaircies des sous-bois, abattages sélectifs et préventifs, layons) contribue par ailleurs à cette organisation des vues.



Photo 3. Le grand belvédère du Bourgailh
(cliché : M. Banzo, 2007)

Identifier le lieu

Dans le quartier et la commune, identifier le lieu c'est le nommer, construire ses limites et les espaces de transition avec les zones d'habitat ou d'activités voisines, créer une image à travers la signalétique, afin d'en faire un « pôle d'identification » et un lieu de pratique quotidienne de la nature » (Chalas, 2000, p.113).



Photo 4. L'entrée du parc de l'Ermitage
(cliché : D. Prost, 2007)

• *Nommer l'espace*

Le terme de « parc » impose nécessairement une délimitation et donc l'instauration d'un dedans et d'un dehors. Le traitement de la limite devient alors un objectif en soi. Ces espaces sont bien trop étendus pour que l'usage de la clôture soit réellement efficace. Par ailleurs, il ne s'agit pas de limiter l'accès mais, au contraire, de favoriser l'accessibilité. Les entrées de parc jouent alors un rôle particulier, car elles sont les points clés qui marquent le passage du dehors au dedans.

À l'Ermitage, une entrée monumentale (photo 4) se trouve sur le plateau et constitue le symbole du parc : grand portail en métal à l'architecture résolument contemporaine. Deux autres sont prévues sur le bourg et les quais.

Au Bourgailh, les entrées sont marquées par de grandes constructions en bois (repères) et « signalées par des essences plus "culturelles" : pins parasols, chênes, copalmes d'Amérique (liquidambar) » (*Pessac en direct*, n° 53, 2004, p. 9).

• *Choisir les matériaux*

Le choix des matériaux utilisés pour les aménagements contribue à construire l'image du lieu.

Malgré une forte opposition au sein de la commune de Lormont et parmi les membres de l'association « Vivre à Lormont » plus favorables au bois jugé plus naturel, Graziella Barsacq a choisi le métal pour marquer l'identité du lieu. « Le choix des matériaux est complètement lié à l'histoire du site, à son patrimoine et à sa mémoire : le calcaire, le béton désactivé, le ciment, et le métal, rappel du langage

industriel en rapport avec l'histoire du lieu, et de l'exploitation de la cimenterie ». Pour la paysagiste, le métal n'est pas contraire à l'idée de nature mais plus propice à sa mise en scène : « le métal c'est au niveau structure, couleur et matériau un des objets le plus léger dans le paysage, et surtout ça donne une transparence par rapport au sol. À chaque fois qu'on est venu se poser on est venu se surélever par rapport au sol, pour ne pas perturber le site et surtout permettre à la végétation de recoloniser sous l'édifice [...] » (entretien, 2007).

Au Bourgailh, l'usage du bois pour les équipements et la signalétique est un gage de qualité et une référence à la proximité de la forêt. C'est une matière première qui ne génère pas de processus industriels lourds. Il s'agit de bois exotiques imputrescibles et très durs pouvant résister aux intempéries et aux dégradations. Pour garantir néanmoins une certaine démarche écologique, ces bois sont certifiés par le Conseil international de gestion forestière (*Forest Stewardship Council*) et leur traçabilité est contrôlée par des sociétés indépendantes depuis la forêt jusqu'à la menuiserie. Cette certification impose notamment aux producteurs de prévoir des plantations de reboisement.

Modifier les usages

Ces nouveaux parcs ont l'ambition de créer de nouvelles pratiques de la nature en ville, pour permettre aux citoyens de se réapproprier une nature sensible et proche (Chalas, 2000). Cette découverte passe par une éducation du regard : de nombreux panneaux explicatifs détaillent la géologie, la richesse de la faune ou la flore comme dans un parc naturel ou dans une réserve. Des médiateurs, guides naturalistes, animateurs, associations locales proposent des visites guidées, des animations ponctuelles et saisonnières à l'occasion de fêtes célébrant la nature et l'environnement. Le Pôle Nature du Bourgailh fixe ainsi deux rendez-vous annuels : au printemps sous le signe des plantes et du jardinage et à l'automne sous le signe de l'arbre et de la biodiversité. La pratique du jardinage, entre également dans la logique éducative. Au Bourgailh, la création d'un jardin « partagé » est envisagée à cet effet.

Conclusion

Les exemples d'aménagement de ces deux parcs montrent la place donnée au paysage et à la nature dans les discours et les projets de renouvellement urbain. Le paysage, comme outil d'intervention de l'aménagement urbain, bénéficie aujourd'hui d'un contexte favorable à plusieurs titres.

- La dimension paysagère s'affirme dans le cadre législatif, la loi Paysage de 1993 marque un tournant que la loi Solidarité et renouvellement urbain de 2000 confirme. Le paysage n'est plus seulement le fait des campagnes ou des espaces protégés, il est aussi urbain. Sa prise en compte dans l'aménagement réaffirme les caractéristiques morphologiques et identitaires de la ville quelque peu mises à mal par les impératifs fonctionnalistes qui ont dominé depuis le début du XX^e siècle.
- Le paysage favorise par ailleurs un discours consensuel. « Il constitue une réponse médiatrice en termes d'aménagement entre développement d'une part [...], et prise en compte de l'environnement ainsi que des contraintes liées à la protection et à un nouveau regard sur les lieux habités, d'autre part » (Blanc, Glatron 2005, p. 80). Il promeut un lien spatial par la mise en cohérence de l'espace fragmenté à travers des continuités structurantes du quartier à l'aire métropolisée. Il crée du lien social par la revalorisation du cadre de vie considéré comme vecteur d'intégration sociale ; en ce

sens, il est aussi facteur d'attractivité économique. L'urbanisme paysager s'avère ainsi cohérent avec le discours sur le développement durable.

- La démarche des paysagistes s'adapte particulièrement bien à la dimension territoriale de la ville contemporaine. L'ouverture vers le « grand paysage » favorise les passerelles entre l'urbain et le rural et permet de penser de nouveaux modes d'imbrication entre ville et nature. La trame verte est un moyen « pour essayer de ressouder les espaces entre eux et de les faire mieux communiquer avec l'environnement naturel et rural extérieur de l'agglomération. Ainsi s'établissent des correspondances entre la ville et les systèmes naturels ou ruraux qui en constituent le cadre ou le contenant et qui contribuent à lui donner sa forme » (Sgard, 2003, p. 239). Au-delà de l'appréhension des différentes échelles de l'urbain, la démarche paysagère se révèle pertinente pour penser la ville contemporaine, car elle intègre le site comme expression de l'identité du lieu, elle replace le sujet et l'utilisateur au centre des préoccupations, elle prend en compte les différentes temporalités de l'urbain (Donadieu, 1999).

- Les aménagements paysagers produisent des espaces publics qui font cruellement défaut dans les périphéries urbaines. Ils prennent des formes différentes du jardin public classique : leurs limites poreuses favorisent les échanges fluides avec les quartiers environnants ; ils ne sont plus simplement destinés à la promenade et à la contemplation mais construisent un nouveau rapport à la nature fondé sur l'observation, l'éducation et la pratique. Le paysage participe à la naturalisation de la ville par sa végétalisation, son ensauvagement mais aussi par les nouvelles pratiques de cette nature recréée. Longtemps opposées, ville et nature doivent désormais s'allier pour une meilleure habitabilité des lieux (Lolive, Blanc, 2007) ; le paysage s'avère donc un médiateur dans cette relation.

Nul doute que l'aménagement paysager revêt tous les atours d'un outil séduisant pour les urbanistes aux prises avec une ville étalée, fragmentée, en déficit d'intervention publique. Cependant, il présente deux écueils majeurs, qui ne peuvent être ignorés :

- en tant qu'outil de requalification, il participe à l'attractivité des lieux et donc à la revalorisation du foncier. Au-delà des objectifs d'équité et de mixité affichés par les projets, le risque de distinction socio-spatiale voire de gentrification n'est pas exclu ;
- en tant qu'outil d'aménagement, le paysage offre une matière souple, réversible et propice aux évolutions et aux adaptations.

Toutefois, dans les deux cas étudiés ici, nous voyons que le projet paysager répond à des normes à la fois au plan de la forme de l'aménagement qui doit valoriser le site, l'histoire du lieu, le *genius loci*, comme au plan de la démarche qui fait prévaloir le couple maître d'œuvre-maître d'ouvrage sur les attentes de la population. Le pari est ainsi fait que la « nature » proposée par l'imaginaire paysagiste et adoptée par les élus est la « nature » attendue par les habitants. À Lormont, malgré la participation de la population aux débats et les négociations menées, c'est le projet de « ferraille et béton » qui a prévalu sur celui du bois proposé par les habitants. La relative légitimité, dont bénéficie cette forme d'intervention dans des espaces appropriés et gérés par la collectivité, peut se révéler bien plus problématique dans le cas des espaces ouverts qui allient propriété publique et privée. Or c'est bien sur ceux-ci que portent les principaux enjeux paysagers dans l'aménagement des périphéries urbaines étalées.

Bibliographie

- ASCHER F. (1995). *Métapolis ou l'avenir des villes*. Paris: O. Jacob, 345 p. ISBN: 2-7381-0317-0
- BANZO M., VALETTE E. (2006). « Les espaces non bâtis, enjeux de nouvelles pratiques et de nouveaux vécus urbains ». *Sud-Ouest Européen*, n° 22, p. 27-39.
- BLANC N., GLATRON S. (2005). « Du paysage urbain dans les politiques nationales d'urbanisme et d'environnement ». *L'Espace géographique*, n° 1, p. 65-80.
- BLANCHON B. (1999), « Les paysagistes français de 1945 à 1975 ». *Annales de la recherche urbaine*, n° 85, p. 21-29.
- CARRÉ C., CHARTIER M. (2005). « Une autre nature en ville : l'aménagement de la boucle nord des Hauts-de-Seine ». *M@ppemonde*, n° 78. (<http://mappemonde.mgm.fr/num6/articles/art05207.html>).
- CHALAS Y. (2000). *L'Invention de la ville*. Paris : Anthropos, Economica, coll. « Les villes », 199 p. ISBN : 2-7178-4077-X
- CHIAPPERO M. (2002). *Le dessin d'urbanisme : De la carte au schéma-concept, construire les projets de villes et de territoires*. Lyon: Certu, 131 p. ISBN: 2-11-093128-0
- DONADIEU P., PÉRIGORD M. (2007). *Le Paysage entre natures et cultures*. Paris: Armand Colin, coll. « 128. Géographie », 127 p. ISBN : 978-2-200-34674-4
- DONADIEU P. (1999). « Entre urbanité et ruralité. La médiation paysagiste ». *Annales de la recherche urbaine*, n° 85, p. 7-15.
- FOLLÉA B. (2003). « Paysage et maîtrise de l'étalement urbain: l'exemple de l'agglomération bordelaise et de son SCOT ». In APUMP, IET, *La Ville étalée en perspectives*. Nîmes: Champ social, p. 249-259. ISBN: 2-913376-33-9
- FORESTIER J. C. N. (1997). *Grandes Villes et systèmes de parcs*. Paris : Norma, coll. « Essais », 381 p. ISBN: 2-909283-25-9
- HOWARD E. (1969). *Les Cités-jardins de demain*. Paris: Dunod, coll. « Aspects de l'urbanisme », 125 p.
- KAIKA M. (2005). *City of flows. Modernity, Nature, and the City*. New York, Londres : Routledge, 200 p. ISBN: 0-415-94715-4
- LOLIVE J., BLANC N. (2007). « L'écologie et le public ». *Cosmopolitiques*, n° 15, p. 9-15.
- NOVARINA G. (2003). « Ville diffuse et système du vert ». *Revue de géographie alpine*, vol. 91, n° 4, p. 9-15.
- PAQUOT T. (1999). « Le paysage urbain, l'écoumène de la modernité ». In YOUNÈS Chris, dir., *Ville contre-nature. Philosophie et architecture*. Paris : La Découverte, coll. « Armillaire », p. 154-174. ISBN : 2-7071-3091-5
- POUSIN F. (1999). « La création de paysage. Au risque de l'urbain ». *Annales de la recherche urbaine*, n° 85, p. 32-41.
- PROST D. (2004). « Mise en scène des enjeux d'agglomération à Bordeaux ». In BORD J.-P., coord, *Les Cartes de la connaissance*. Paris : Karthala, coll. « Hommes et sociétés », p. 211-228. ISBN: 2-84586-488-4
- SALOMON CAVIN J. (2005). *La Ville mal-aimée. Représentations anti-urbaines et aménagement du territoire en Suisse: analyse, comparaisons, évolution*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes, coll. « Logiques territoriales », XII-237 p. ISBN: 2-88074-626-4

- SANSON P., dir. (2007). *Le Paysage urbain. Représentations, Significations, Communication*. Paris : L'Harmattan, coll. « Eidos », 367 p. ISBN : 978-2-296-03284-2
- SGARD J. (2003). « Les systèmes naturels et agricoles comme cadres et réponses à la conception des espaces urbains et à la maîtrise des étalements ». In APUMP, IET, *La Ville étalée en perspectives*. Nîmes : Champ social, p. 236-239. ISBN : 2-913376-33-9
- THIBERGE C. (2002). *La Ville en creux*. Condé-sur-Noireau : Ed. du Linteau, coll. « Librairie de l'architecture et de la ville », 356 p. ISBN : 2-910342-30-1

Documents

- ARTLINE SARL (février 2000). *La Colline du Bourgailh. Projet d'aménagement paysager*.
- A'URBA (1976). *Les Coulées vertes dans le SDAU et les POS*. Bordeaux.
- COULON J., LEBLANC L. (mars 2003). *La Forêt du Bourgailh. Avant-projet*.
- FOLLEA B., GAUTIER C. (1997). *Connaissance et valorisation des paysages de Gironde*. Bordeaux : Direction départementale de l'équipement de la Gironde, Direction régionale de l'environnement de l'Aquitaine. <http://www2.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu/texteintegral/gironde/sommaire.htm>
- SY-SDAU, A'URBA (2001). *Révision du schéma directeur de l'aire métropolitaine bordelaise, Rapport de présentation. Pessac en direct*, n° 53, 2004 ; n°58, 2005.
- PLU-Plan Local d'Urbanisme de la Communauté Urbaine de Bordeaux, approuvé le 21 juillet 2006 : rapport de présentation, PADD, orientations d'aménagement.

Notes

1. L'article fait essentiellement référence au paysage des espaces ouverts. Ce n'est pas le paysage urbain dans sa dimension morphologique (combinaison bâti et non bâti) et signifiante (Sanson, 2007) que nous cherchons à prendre en compte ici.
2. Le projet du parc de l'Ermitage a été élaboré par une paysagiste (cabinet Barsacq à Floirac) associée à des écologues et à un bureau d'ingénierie. En revanche au Bourgailh, le maître d'ouvrage de la colline (CUB) étant différent de celui de la forêt (commune de Pessac), deux cabinets distincts ont été sélectionnés : Artline SARL de Mérignac (paysagiste Jean-Claude Coureau) et le cabinet parisien de Jacques Coulon (paysagistes Jacques Coulon et Linda Leblanc).

Adresse des auteurs

Mayté Banzo, maître de conférences, UMR 5185 ADES (Aménagement Développement Environnement Santé et Sociétés), Université de Bordeaux. Courriel : m.banzo@ades.cnrs.fr

Dominique Prost, maître de conférences, UMR 5185 ADES (Aménagement Développement Environnement Santé et Sociétés), IUFM Aquitaine. Courriel : prostdo@wanadoo.fr